

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 21 octobre 2024
N° CP-2024-8-11-1
N° applicatif 10562

11^{ème} Commission
Commission Eurométropole de Strasbourg

Direction
Direction éducation jeunesse

COLLÈGE DES DEUX RIVES - DES AVANCÉES QUI PERMETTENT L'INTÉGRATION DU COLLÈGE DANS LE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA VILLE DE STRASBOURG

Résumé : Par délibération du 13 décembre 2018 (CD/2018/089), le Conseil Départemental du Bas-Rhin m'avait autorisé à « engager l'étude de programmation pour la construction d'un nouveau collège sous réserve d'un foncier rendu disponible par la SPL Deux Rives ».

Il ressort des différentes études préalables que l'établissement à construire devra permettre l'accueil de 600 élèves et aura une vocation franco-allemande de par sa localisation privilégiée à proximité de la frontière. Les besoins identifiés en terme de foncier sont de l'ordre de 5 000 m² à 6 000 m² pour le développement d'une « surface dans œuvre » de l'ordre de 5 665 m².

Dans un contexte où le foncier est particulièrement contraint, les échanges avec la Ville de Strasbourg ont identifié plusieurs hypothèses jusqu'à resserrer le travail sur le secteur Deux Rives – Citadelle.

Ce projet répond pleinement à l'engagement du ministère en faveur de l'apprentissage de l'allemand annoncé le 25 janvier 2021 par le ministre de l'Éducation nationale, lors de la 8e rencontre entre les Recteurs d'académie et les ministres de l'éducation des Länder. Ce collège dit « LFA » (lycée franco-allemand) est ainsi inscrit au Contrat triennal 2024-2026.

Il vous est proposé d'approuver ces précisions de calibrage, surface, ambition éducative et positionnement géographique afin de permettre l'intégration par l'Eurométropole de Strasbourg d'un collège dans le programme d'équipements publics de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Deux- Rives à Strasbourg.

1) Une étude engagée dès 2019 qui permet aujourd'hui de préciser le cadre du projet

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des Deux Rives et de l'évolution démographique afférente à la création de nouveaux logements, la Collectivité européenne d'Alsace, la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, en partenariat avec la SPL

Deux Rives, ont travaillé depuis 2019 sur la faisabilité d'un nouveau collège dans le périmètre de la ZAC des Deux Rives.

Il ressort des différentes études préalables que l'établissement à construire devra permettre l'accueil de 600 élèves et aura une vocation franco-allemande de par sa localisation privilégiée à proximité de la frontière. Les besoins identifiés en terme de foncier sont de l'ordre de 5 000 m² à 6 000 m² pour le développement d'une « surface dans œuvre » de l'ordre de 5 665 m².

Les études de faisabilité et de pré-programmation diligentées par la CeA ont conclu à un coût d'opération de l'ordre de 25 M€ TTC ; le choix du terrain d'implantation permettra de rédiger le programme technique détaillé et de préciser le coût d'opération. Le programme technique détaillé devra être approuvé par la commission permanente.

La Collectivité européenne d'Alsace assurera la Maîtrise d'Ouvrage de cette construction et assumera le coût de la construction en recherchant d'éventuels co-financeurs, notamment européens via le programme Interreg Rhin Supérieur.

2) Un projet ministériel, porté au contrat triennal 2024-2026

Par ailleurs, le 25 janvier 2021, le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Jean-Michel Blanquer, a annoncé - lors de la 8e rencontre entre les Recteurs d'académie et les ministres de l'éducation des Länder - le renouvellement de l'engagement du ministère en faveur de l'apprentissage de l'allemand à travers le lancement d'un 2e LFA (lycée franco-allemand) en France, à Strasbourg, 46 ans après la création du 1er LFA français à Buc dans l'académie de Versailles.

Les LFA sont les plus anciens dispositifs éducatifs franco-allemands. Leur fonctionnement est régi par la convention dite « de Schwerin ». Les équipes sont binationales, les parcours et évaluations prennent en compte les spécificités des deux systèmes éducatifs. Les enseignements sont dispensés dans les deux langues pour aboutir à un bilinguisme total en fin de cursus. Les programmes sont spécifiques et préparent au baccalauréat franco-allemand, reconnu internationalement comme l'équivalent à la fois du baccalauréat français et de l'Abitur allemand.

Le caractère multi-sites (plusieurs collèges) étant acté par le Ministère, le collège des Deux-Rives sera un collège LFA, après la première mise en œuvre réalisée au collège Vauban à Strasbourg à la rentrée 2021.

Ce projet est ainsi inscrit au Contrat triennal 2024-2026.

3) Ces précisions permettent désormais l'inscription du collège au programme des équipements publics de la ZAC, nécessaire à la concrétisation du projet

Le programme des équipements publics de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) est un document ou un ensemble de documents qui détaillent les infrastructures et les équipements publics prévus pour une zone en cours de développement ou de réaménagement. Les ZAC sont des secteurs dans lesquels une collectivité locale (commune ou communauté de communes) décide de réaliser ou de faire réaliser des travaux d'aménagement, afin de créer des logements, des commerces, des espaces verts, des équipements publics, etc.

Le programme actuel ne prévoit pas de collège. Il est proposé, à l'aune des études réalisées, de confirmer le souhait de la Collectivité européenne d'Alsace de créer un collège au sein de cette ZAC et de modifier ainsi le programme des équipements publics afférent.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les précisions de calibrage, surface, ambition éducative et positionnement géographique, selon l'annexe 1 jointe au présent rapport, afin de permettre l'intégration par l'Eurométropole de Strasbourg d'un collège dans le programme d'équipements publics de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Deux-Rives à Strasbourg ;
- d'autoriser la collectivité à solliciter l'Eurométropole de Strasbourg pour demander l'intégration de la construction d'un collège dans le programme d'équipement de la ZAC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.